

BIARRITZ CUP by ARKEA 2026

REGLEMENT TROPHÉE GOLF PLUS (3ÈME SÉRIE MESSIEURS)

TOWN CUP VOLVO SIPA AUTOMOBILES (2 ÈME SÉRIE MESSIEURS)

18 au 26 juillet 2026

Tél + 33 5 59 03 71 80 – www.golfbiarritz.com

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs Français ou étrangers, répondant aux exigences des Règles du Statut Amateur 2026, licenciés auprès de la FFGolf ou d'une Fédération étrangère reconnue.

Les joueurs devront satisfaire aux dispositions sanitaires affichées au tableau officiel et répondre aux exigences du Vade-Mecum 2026 paragraphe 4.7 relatif au certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf qui, pour les joueurs licenciés en France, devra avoir été enregistré par leurs clubs au plus tard le 29 juin à minuit faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II – FORME DE JEU

Trophée Messieurs, Simple Stroke Play 72 trous, 18 trous par jour.

Town Cup Messieurs, Simple Stroke Play 72 trous, 18 trous par jour.

A l'issue des 2 premiers tours, un premier cut sera effectué pour retenir les joueurs du 3ème tour.

A l'issue du 3ème tour, un nouveau cut sera effectué pour retenir les joueurs participant au 4ème tour.

A l'issue de tout tour qualificatif en cas d'ex æquo pour la dernière place qualificative, ainsi qu'à l'issue des 4 tours en cas d'égalité pour la première place du classement brut, le départage se fera en play-off trou par trou.

Les play-offs se joueront après l'arrivée des derniers joueurs du tour concerné.

En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, les joueurs seront départagés sur le résultat du dernier tour joué et si l'égalité subsiste sur les 9, puis 6 puis 3 et derniers trous joués. Si l'égalité subsiste, le comité prendra en compte l'index des joueurs pour les départager, autrement dit dans le cadre d'un classement brut le joueur qui dispose de l'index le plus élevé sera qualifié ou déclaré vainqueur.

III – CHAMP DES JOUEURS ET JOUEUSES

Trophée

156 joueurs, index compris entre 7,5 et 18,4

120 joueurs seront retenus dans l'ordre de réception des inscriptions

36 joueurs seront retenus sur invitation du Comité d'organisation

Town Cup Messieurs

72 joueurs, index compris entre 0 et 7,4

50 joueurs seront retenus dans l'ordre de réception des inscriptions

22 joueurs seront retenus sur invitation du Comité d'organisation

Note 1 : l'index sera celui figurant dans Fléole à la date du 29/06/2026. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index au 29/06/2026.

Note 2 : le Comité se réserve le droit de maintenir ou pas un joueur dont l'index aurait évolué (à la baisse ou à la hausse) entre les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions, et ne correspondrait plus aux critères de sélection.

IV – DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le programme prévisionnel est donné ci-dessous. Le nombre de joueuses et de joueurs indiqué pour chaque tour est un nombre maximum.

Nombre participants	Samedi 18/07	Dimanche 19/07	Lundi 20/07	Mardi 21/07	Mercredi 22/07	Dimanche 26/07
Trophée Messieurs	156	156	51			18
Town Cup Messieurs			72	72	36	12

V-INSCRIPTIONS

Les engagements et les droits d'inscription devront être enregistrés sur Internet à l'adresse suivante : www.biarriz-cup.com (paiement sécurisé) à partir du lundi 18/05/2026 à 14h et avant le 29/06/2026 à 23h59.

Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit : **230 €** pour les adultes, **110 €** pour les membres du Golf de Biarritz et les jeunes nés en 2008 et après (18 ans et moins).

Pour les joueurs ne rentrant pas dans la liste des inscrits par ordre de réception (voir § III), leur inscription sera mise en liste d'attente.

Les listes des joueurs retenus pour chaque séries (inscrits et invités) et en attente seront consultables sur le site internet www.biarriz-cup.com à partir du 03/07/2026. Après cette date tout joueur en liste d'attente qui, du fait d'un forfait, basculerait en joueur retenu, sera prévenu par le Comité.

Les joueurs ne figurant pas dans le champ final seront remboursés de leurs droits d'inscription au plus tard le 30/09/26, à l'exclusion de ceux ayant déclaré forfait après la date du 29/06/26, pour lesquels le Comité se réserve le droit de rembourser ou non les droits d'inscription correspondant.

VI – ENREGISTREMENT

Tous les joueurs et joueuses inscrits devront se faire enregistrer avant le premier tour de leur épreuve en se présentant au bureau du tournoi à partir du jeudi 16/07/2026 à 14H00 et au plus tard la veille de leur 1^{er} tour à 12H00.

Tout joueur inscrit qui ne se sera pas enregistré dans les délais, sera considéré comme ne participant pas à l'épreuve et ne pourra pas prendre le départ. Il sera alors remplacé par le premier joueur disponible en liste d'attente. De même, un joueur absent au départ sera remplacé par le joueur présent le mieux placé sur la liste d'attente.

VII – ENTRAÎNEMENT

La journée du vendredi 17/07/26 est ouverte à l'entraînement des joueurs et joueuses du Trophée et des Town Cup sur le parcours officiel du tournoi.

Une remise de 20 % sur le prix du green fee leur sera accordée.

Le nombre de places étant limité, les entraînements s'effectueront sur réservation au golf de Biarritz (05.59.03.71.80) 48h à l'avance.

VIII– HEURES DE DÉPART

Les horaires de départ seront communiqués la veille de chaque tour vers 19H00 au Golf de Biarritz Le Phare. Retard au départ : application de la règle 5-3a.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'Épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de la Biarritz Cup Dames et Messieurs qui aura priorité. Vérifiez les horaires sur le tableau officiel et sur le site officiel de la Biarritz Cup (www.biarriz-cup.com).

IX– TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. **A ce titre les blue-jeans, les tee-shirts, les débardeurs ou les shorts sont interdits.**

Attention : Une tenue correcte sera aussi exigée des cadets pour qui **le port des chaussures à clous est interdit**. Cela pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur par le Comité de l'épreuve. Le port d'un polo de votre club ou d'un polo de la Biarritz Cup est demandé pour la remise des prix.

X – FORFAITS, ABANDONS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit.

Un abandon au cours d'un tour conventionnel, ou entre 2 tours, ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou maladie dûment constaté. (justificatif à fournir).

Pour autant, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

XI – CLASSEMENT ET PRIX

Le brut prime le net.

Seront récompensés les vainqueurs de chaque séries (classement brut) et les premiers des classements nets.

Le vainqueur en brut aura son nom gravé sur la coupe Challenge.

XII - INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (pour le dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

XIII- CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

XIV - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve ou de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou sur un nombre de jours inférieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

XV – TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au Tableau Officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.